

Bureau des procédures environnementales

Commune de WAMBRECHIES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société ECOTERRES, dont le siège social sis 251 avenue du Bois – Parc du Pont Royal – Bâtiment F – 59130 LAMBERSART, a déposé une demande en vue d'obtenir l'enregistrement de l'exploitation d'une plateforme de tri, transit de terres et sédiments issus d'opérations de dragage ainsi que d'une installation de traitement physico-chimique de déchets non dangereux, située rue d'Ypres 59118 WAMBRECHIES, comprenant les activités principales soumises à enregistrement au titre des rubriques 2516-1, 2517-1, 2716-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et de la rubrique 2.1.5.0 au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie d'implantation située 30 avenue des Châteaux 59118 WAMBRECHIES, du **mardi 28 novembre au mercredi 27 décembre 2023 inclus**. Le public pourra prendre connaissance du dossier du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Ces observations pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – direction de la coordination des politiques interministérielles – bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex ou par courrier électronique à l'adresse : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr (en précisant : ECOTERRES à WAMBRECHIES).

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. **Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé puisque toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2023>) du **mardi 28 novembre au mercredi 27 décembre 2023 inclus**.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci sur le site des services de l'État dans le Nord et en mairies de WAMBRECHIES (commune d'implantation), QUESNOY-SUR-DEULE et VERLINGHEM (communes situées dans le rayon d'un kilomètre autour du projet).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.